

GERLAND
changez
de perspectives



LYON 7^{ème}

PROJET D'AMÉNAGEMENT PRÉ GAUDRY



la métropole
GRAND LYON

**DOSSIER DE
CONCERTATION PRÉALABLE**

DDUCV DÉLÉGATION AU DÉVELOPP
URBAIN & CADRE DE VIE

DMOU DIRECTION MAITRISE
D'OUVRAGE URBAINE

PRE GAUDRY

DOSSIER DE CONCERTATION PREALABLE au titre de l'article L103-2 du code de l'urbanisme

SOMMAIRE

1. Délibération du Conseil de Métropole du 17 septembre 2018
2. Plan de situation
3. Plan périmètre de concertation préalable
4. Notice explicative des objectifs et enjeux du projet
5. Cahier destiné à recueillir les observations du public

Maîtrise d'ouvrage
Grand Lyon Métropole
Délégation au Développement Urbain & Cadre de vie
Direction de la Maîtrise d'ouvrage Urbaine

COMMUNE DE LYON 07

DOSSIER DE CONCERTATION mise à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE
AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

1. Délibération du Conseil de Métropole du 17 septembre 2018



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-3025

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 7°

objet : Pré Gaudry - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bourmertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrucand, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Rouston, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliout), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 17 septembre 2018**Délibération n° 2018-3025**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Lyon 7°

objet : **Pré Gaudry - Aménagement - Ouverture et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le secteur Pré Gaudry est stratégique dans le développement urbain de Gerland. Ce site industriel de 8,5 ha est délimité par les rues du Pré Gaudry et des Balançoires au sud, la rue Lortet au nord, le boulevard Yves Farge à l'ouest, et l'avenue Jean Jaurès à l'est. Il constitue une réserve d'extension urbaine dans le prolongement nord de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins.

La restructuration de ce vaste îlot est phasée dans le temps et doit dans un 1^{er} temps :

- assurer un renouvellement urbain mixte de ce secteur, en répondant aux besoins d'implantation d'une infrastructure sportive et d'équipements d'enseignement : un collège, un gymnase et une école d'enseignement supérieur, l'EM Lyon,
- prévoir un maillage urbain tous modes afin d'inscrire ce tènement dans le prolongement de la centralité nord de Gerland et à l'articulation entre la rue de Gerland et les berges du Rhône.

II - Programme du projet

Le projet s'inscrit sur un périmètre de 4,3 ha sur la partie sud du secteur Pré Gaudry.

Il comprend :

- le prolongement de la rue de desserte Félix Brun en double sens,
- la création d'un espace public sur la rue Pré Gaudry,
- le prolongement de l'allée de Fontenay, espace à dominante végétale,
- la création d'ouvrages de rétention et d'infiltration des eaux pluviales,
- la création de réseaux (électricité, gaz, télécom, éclairage, eau potable, assainissement, chauffage urbain),
- l'aménagement d'un collège, d'un gymnase et l'implantation d'une école supérieure privée.

En application des dispositions des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation s'avère nécessaire.

III - Objectifs et orientations d'aménagement du projet

Les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon et les maîtrises d'ouvrage des équipements pour le projet d'aménagement du secteur Pré Gaudry sont les suivants :

- végétaliser les espaces publics pour participer aux enjeux de développement durable,
- permettre la lisibilité des continuités assurée par des matériaux homogènes,
- faciliter la qualité d'usages des espaces publics en lien avec la fonction de chacun des îlots,

- assurer une qualité et une cohérence de l'espace public,
- permettre l'accueil de collégiens sur le quartier de Gerland afin de répondre à la croissance démographique du quartier,
- développer un équipement sportif sur le quartier,
- permettre l'arrivée d'un équipement scolaire supérieur privé sur le secteur de Gerland.

IV - Périmètre du projet

Le périmètre du projet se situe entre :

- le boulevard Jean Jaurès,
- le boulevard Yves Farge,
- la rue Pré Gaudry.

V - Modalités de la concertation

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- à l'Hôtel de la Métropole, 20, rue du Lac à Lyon 3°, de 8h30 à 18h00,
- à la Mairie de Lyon 7°, 16, place Jean Macé 69361 Lyon cedex 07 : du lundi au vendredi (hors vacances scolaires) : 8h45 - 16h45 et le samedi : 9h30 - 12h,
- à la direction de l'aménagement urbain, Ville de Lyon, 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon, du lundi au vendredi 8h45 - 12h45 et de 13h45 à 16h45.

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel : www.grandlyon.com.

Le dossier de concertation préalable comprend :

- la présente délibération approuvant l'ouverture et les modalités de la concertation préalable,
- un plan de situation,
- une notice de présentation fixant les objectifs du projet et son périmètre,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

Ce dossier pourra être alimenté pendant toute la durée de la concertation.

Le cas échéant, la Métropole se réserve la possibilité d'organiser une réunion publique dans la commune concernée.

Les observations peuvent également être déposées sur la boîte mail : concertation.pregaudry@grandlyon.com.

À l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil de la Métropole.

VI - Durée de la concertation

La concertation sera ouverte pendant une durée minimale d'un mois. Durant toute la durée de la concertation, la présente délibération sera affichée à la Métropole et à la Mairie de Lyon 7°.

Des avis administratifs informant le public respectivement des dates d'ouverture et de clôture de la concertation préalable seront insérés avant l'ouverture et la clôture effective de la concertation dans un journal local et affichés à l'Hôtel de la Métropole, à la Mairie de Lyon 7° ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable au projet d'aménagement sur le secteur Pré Gaudry à Lyon 7°.

2° - Autorise monsieur le Président à ouvrir et organiser la concertation préalable, en application de l'article L 103-2 du code de l'urbanisme.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.

Maîtrise d'ouvrage
Grand Lyon Métropole
Délégation au Développement Urbain & Cadre de vie
Direction de la Maîtrise d'ouvrage Urbaine

COMMUNE DE LYON 07

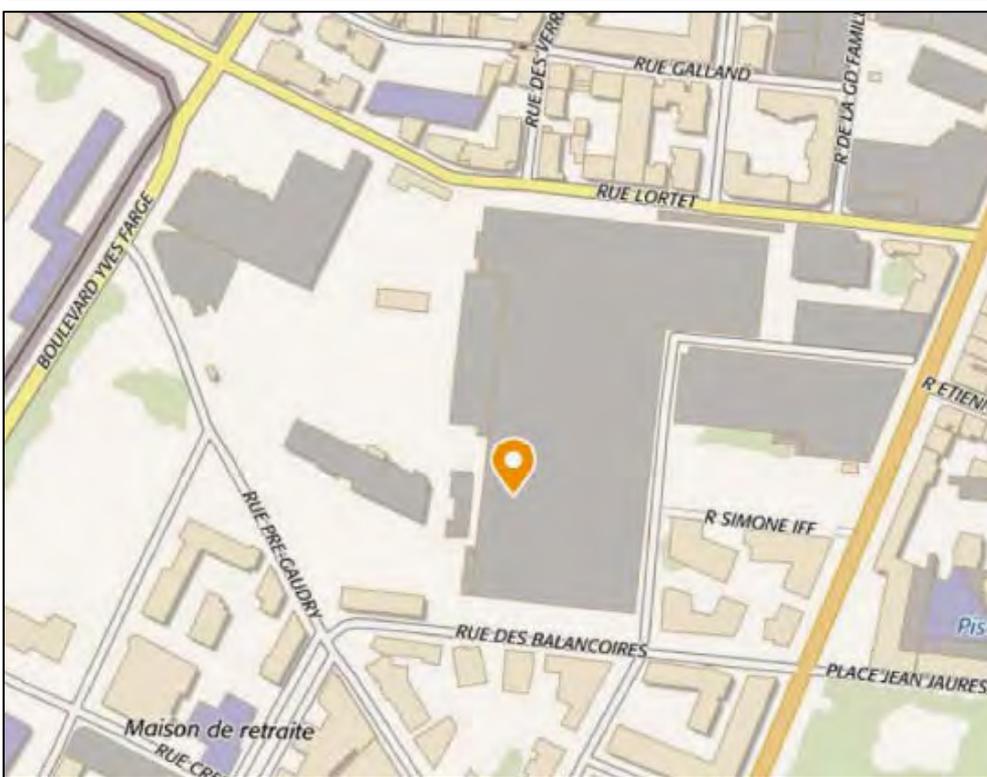
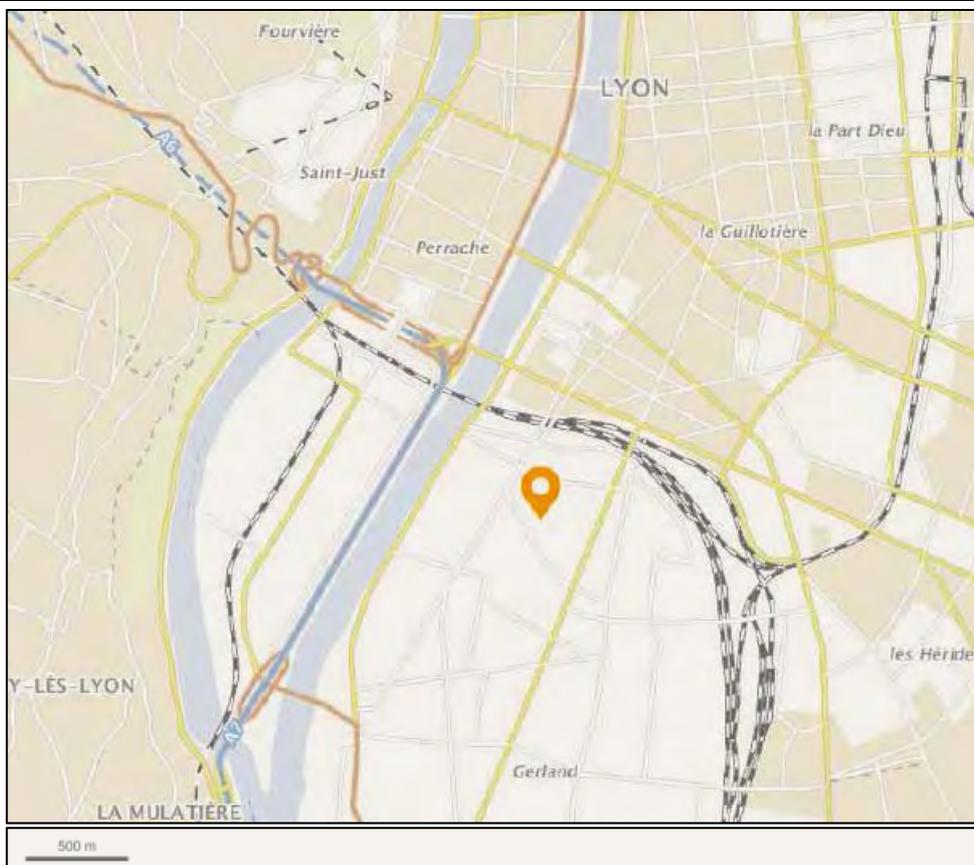
DOSSIER DE CONCERTATION mise à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE
AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

2. Plan de situation



Lyon 07 | Pré gaudry



Maîtrise d'ouvrage
Grand Lyon Métropole
Délégation au Développement Urbain & Cadre de vie
Direction de la Maîtrise d'ouvrage Urbaine

COMMUNE DE LYON 07

DOSSIER DE CONCERTATION mise à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE
AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

3. Plan périmètre d'étude de projet

Maîtrise d'ouvrage
Grand Lyon Métropole
Délégation au Développement Urbain & Cadre de vie
Direction de la Maîtrise d'ouvrage Urbaine

COMMUNE DE LYON 07

DOSSIER DE CONCERTATION mise à disposition du public

CONCERTATION PRÉALABLE
AU TITRE DE L'ARTICLE L103-2 DU CODE DE L'URBANISME

4. Notice explicative des objectifs et caractéristiques du projet

Préambule

En application des dispositions des articles L103-2 et R103-1 du code de l'urbanisme, l'ouverture d'une concertation s'avère nécessaire.

Cette concertation préalable constitue une étape importante qui permet d'informer et d'associer, durant la phase d'élaboration d'un projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées par celui-ci.

L'ouverture de la concertation préalable par la Métropole de Lyon a été approuvée par délibération du Conseil de Métropole du 17 septembre 2018.

Le présent dossier vise à présenter les enjeux et caractéristiques du projet d'aménagement Pré Gaudry. Il pourra être complété au fur et à mesure des études menées et de l'élaboration du projet.

À l'issue de la concertation, l'ensemble des remarques formulées sera analysé et fera l'objet d'un bilan qui sera présenté en conseil de Métropole pour approbation.

I. Présentation du contexte d'ensemble

La partie Sud du 7^{ème} arrondissement de Lyon est un quartier en pleine mutation. Son emplacement et sa desserte multimodale de qualité – métro B, lignes de bus fortes, tramway T1 et T2 – font du quartier Gerland un des secteurs les plus attractifs de la Métropole Lyonnaise.



Figure 1 : Le quartier Gerland : une desserte de qualité

Le renouvellement urbain de Gerland Nord est aujourd'hui à l'œuvre, plusieurs opérations ont déjà vu le jour : la ZAC du Bon Lait, la ZAC des Girondins qui est en cours de réalisation. Au Nord de la rue Lortet–Nadaud, en lisière sud des emprises ferroviaires, la plupart des îlots ont également été renouvelés et accueillent aujourd'hui de nombreux immeubles résidentiels. Des immeubles tertiaires se sont également implantés le long de l'avenue Jean Jaurès et profitent ainsi de la proximité du pôle multimodal de Jean Macé.

Sur ce secteur, suite à la cessation d'activité de l'entreprise Nexans, un vaste tènement industriel de près de 8.5 hectares est en mutation. Cet espace est délimité

par les rues Pré Gaudry et Balançoires au Sud, la rue Lortet au Nord, le boulevard Yves Farge à l'Ouest et l'avenue Jean Jaurès à l'Est.

La Métropole est devenue propriétaire en Mars 2018 d'un terrain nu, libre de toute occupation, composé d'une partie de la parcelle cadastrée BN 151 ainsi que de la parcelle cadastrée BN 161, pour une superficie détachée d'environ 4,3 ha.

Le Projet Pré Gaudry s'inscrit dans cette surface délimitée par :

- L'Avenue Jean Jaurès,
- La rue Simone Iff,
- La rue Pré Gaudry.

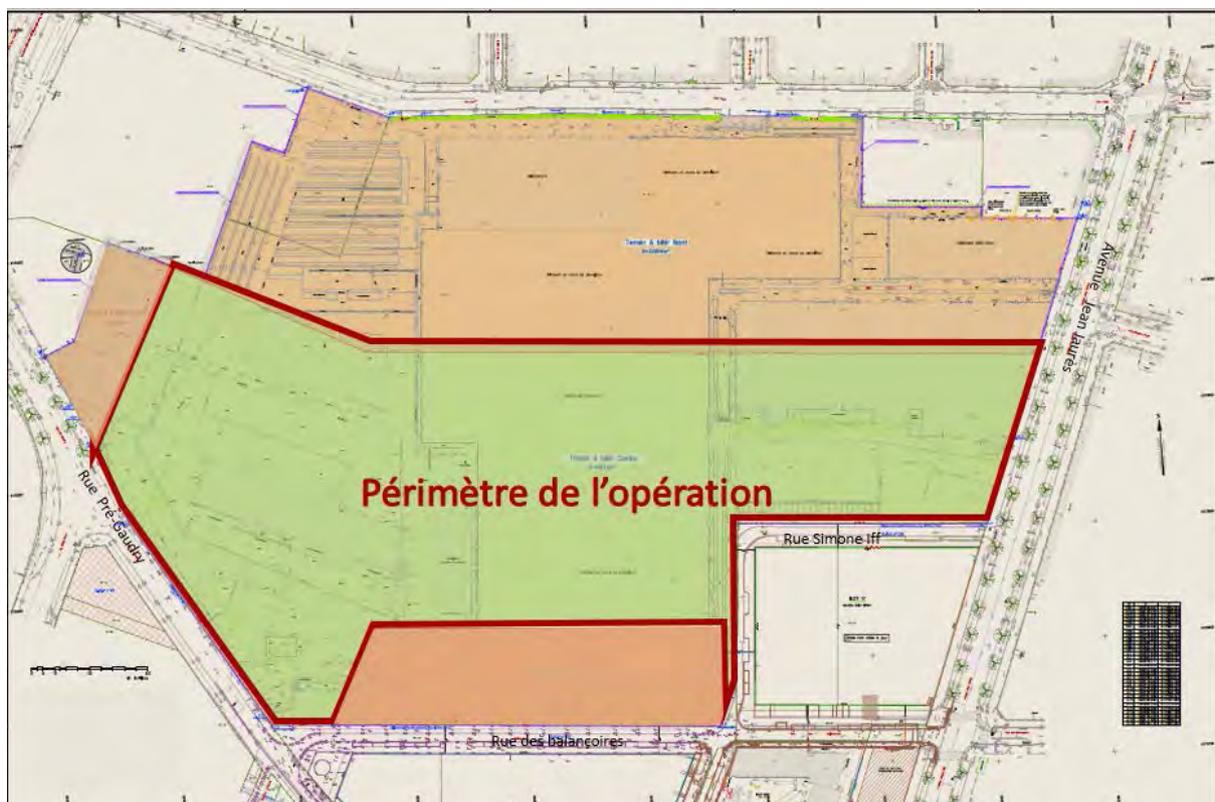


Figure 2 : Périmètre de l'opération

Ce secteur est stratégique dans le développement urbain de Gerland : il constitue une « réserve d'extension urbaine » dans le prolongement nord de la ZAC des Girondins.



Figure 3 : Le Projet Pré-Gaudry et le développement du quartier de Gerland

II. LES OBJECTIFS DU PROJET PRE GAUDRY

Les objectifs poursuivis pour l'aménagement du secteur du Pré Gaudry et proposés à la concertation consistent à :

- **Transformer cet ancien site d'activités industrielles pour donner de nouveaux usages au quartier** en intégrant toutes les composantes urbaines et environnementales nécessaires à l'arrivée de nouveaux usager en matière de besoins en équipements de proximité, en espaces publics, en espaces verts...
- **Assurer un renouvellement urbain mixte de ce secteur**, en répondant aux besoins d'implantation d'équipements d'enseignement : un collège, un équipement sportif et une école d'enseignement supérieur.
- **Développer un maillage urbain** permettant d'inscrire ce tènement dans le prolongement de la centralité nord de Gerland à l'articulation entre la rue de Gerland à l'Est, et les berges du Rhône à l'Ouest. Ce tènement se situe également dans le prolongement nord de la ZAC des Girondins, en cours de chantier.

Sur la base de ces objectifs principaux, il s'agit d'ouvrir la concertation préalable afin de présenter les enjeux et les objectifs du projet et de concerter sur les orientations d'aménagement ainsi que sur les programmes prévus sur ce secteur.

III. LES ENJEUX DU PROJET DU PRE GAUDRY

Les études réalisées sur le secteur ont permis d'identifier les grands principes à prendre en compte dans l'accompagnement de ce développement :

- végétaliser les espaces publics pour participer aux enjeux de développement durable,
- faciliter la qualité d'usages des espaces publics en lien avec la fonction de chacun des îlots,
- assurer une qualité et une cohérence de l'espace public.
- permettre l'accueil de collégiens sur le quartier de Gerland afin de répondre à la croissance démographique du quartier,
- développer un équipement sportif sur le quartier,
- permettre l'arrivée d'un équipement scolaire supérieur privé sur le secteur de Gerland.

Le plan guide de Gerland a permis de dégager un schéma de référence pour le développement de ce secteur :

1. Favoriser la nature en ville

La Métropole de Lyon a intégré dans le projet urbain de Gerland, la création et le renforcement de trois allées vertes qui ont pour objectif de renforcer la place de la nature en Ville.

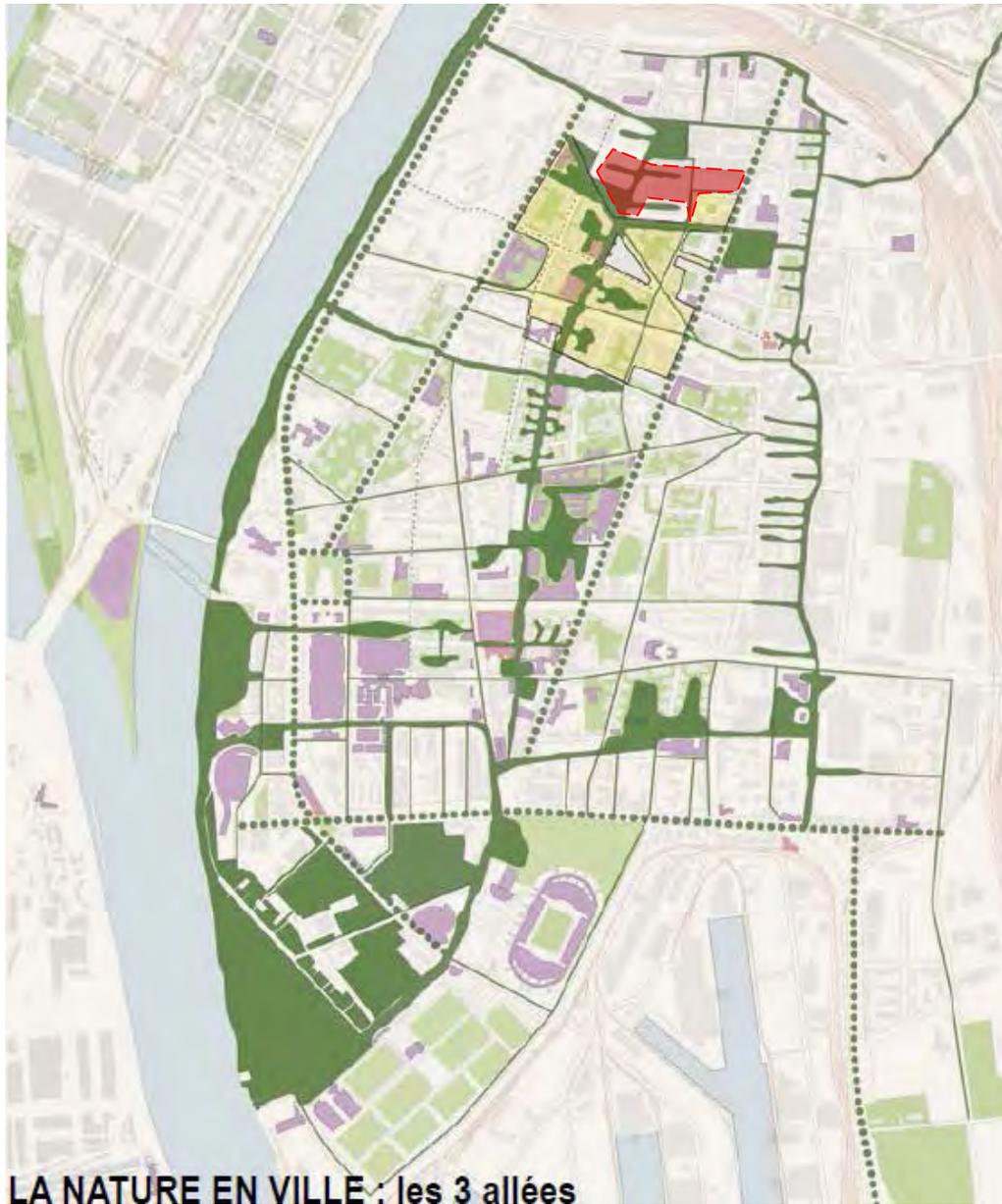


Figure 4 : Plan guide de Gerland : le principe des 3 allées.

Aujourd'hui, un site entièrement imperméabilisé :

Un site qui regroupe tous les critères des îlots de chaleur urbains: prédominance de matériaux bitumineux sombres, absence de végétation sur le site et imperméabilisation totale du secteur via une dalle béton.



Figure 5 : Photo du site actuel 2018

Demain : le développement d'une trame paysagère à travers l'Allée Fontenay, corridor écologique support des circulations douces, de la gestion des eaux et des connexions entre les secteurs.



Figure 6 : Plan d'aménagement général 2018. Atelier Marguerit

Nexans interviendra dans le temps long, l'opération Pré-Gaudry devra permettre par ces aménagements la bonne évolution de ce secteur.

IV. LES GRANDS PRINCIPES DE COMPOSITION DE L'OPERATION PRE GAUDRY



Figure 8 : Principe de plan de composition

Le renouvellement de ce vaste îlot se fera sur le temps long. Le projet suivra les principes d'aménagement suivants :

Donner une nouvelle image au quartier avec l'arrivée d'un « campus des écoles » au sud du site (nouveaux équipements d'enseignement) :

- Les îlots réservés à l'accueil des équipements d'enseignement programmés sur le site s'organiseront autour du prolongement de " l'Allée Fontenay ", axe paysagé structurant nord-sud de Gerland. Un principe de variabilité des hauteurs sera privilégié à l'échelle de chacun des projets.

Développer une trame viaire de qualité harmonieusement intégrée dans son environnement :

- Un axe Nord-Sud densément paysagé et planté, en prolongement de « l'Allée Fontenay », sera aménagé. Il sera largement apaisé et privilégiera les modes actifs.

- Le quartier s'organisera également par un maillage prévu dans le prolongement des rues environnantes afin de permettre la desserte des lots.

Organiser le quartier autour des espaces publics végétalisés :

- Le long de l'allée Fontenay et dans son épaisseur, une continuité de l'ambiance végétale sera prévue vers les cœurs des îlots à construire. Des porosités végétales, espaces verts de transition devront être créés, afin d'ouvrir l'espace et faciliter les perméabilités (visuelles et fonctionnelles).

- Au sud du site, l'aménagement d'un espace vert public, connecté à « l' Allée Fontenay », est prévu. Il constituera notamment un espace de proximité pour le futur collège ainsi que les habitants du secteur.

1. Les principes des espaces publics

Les objectifs généraux des espaces publics sont les suivants :

- **Une végétalisation généreuse** et continue sur les trois strates (sous-sol, sol et canopée) qui amène la biodiversité.

- **Une lisibilité des usages** par les matériaux entre les espaces circulés (matériaux ombres) et les espaces cheminés (matériaux clairs), entre l'espace privé et l'espace public (limite identifiable), de jour comme de nuit.

- **Faciliter la qualité d'usages** des espaces publics en correspondance avec la fonction résidentielle, d'activités ou d'équipements de chacun des îlots : rue, allée... en veillant à la complémentarité des aménagements publics et privés.

- **Développer des espaces publics de qualités et cohérents** avec les secteurs identitaires, permettant aux architectures de se développer en rapport avec lui. Les espaces privés extérieurs confortent l'ossature et la charpente urbaine initiée par les espaces publics.

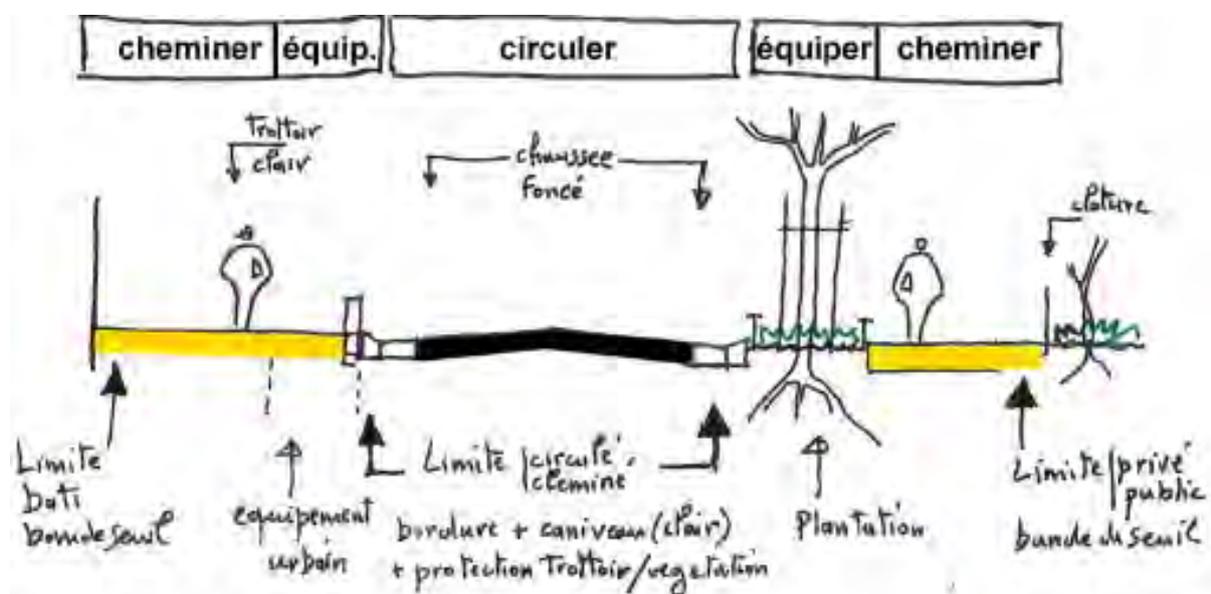


Figure 9 : Coupe de principe d'aménagement d'une rue type : limites, usages. Atelier Marguerit

Profil imaginé pour les voies de desserte : une voie au profil asymétrique, avec une chaussée circulée réduite de manière à apaiser l'usage de la voiture, intégrant l'aménagement de voies réservées aux cycles. Des trottoirs larges et confortables ainsi qu'un double alignement d'arbres avec ou non des poches de stationnement longitudinal.

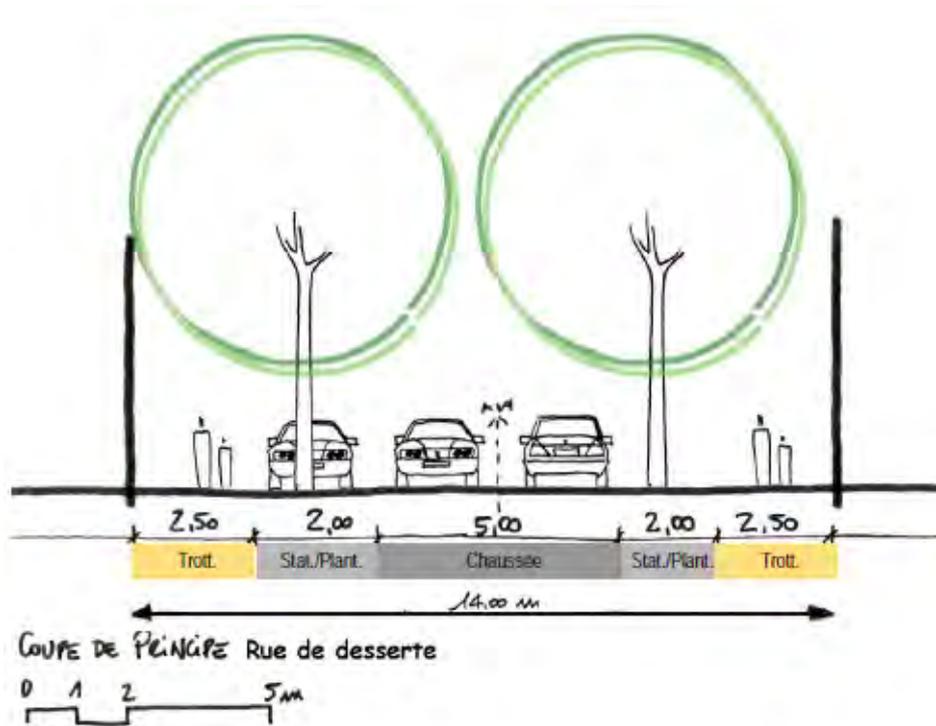


Figure 10 : coupe de principe rue de desserte. Atelier Marguerit

L'aménagement de l'allée Fontenay répondra au principe suivant : développer un parc linéaire support de la biodiversité urbaine, intégrant un principe de porosité et d'épaisseur entre l'espace public apaisé et l'espace privatif des constructions. La circulation sur cet espace sera apaisée.

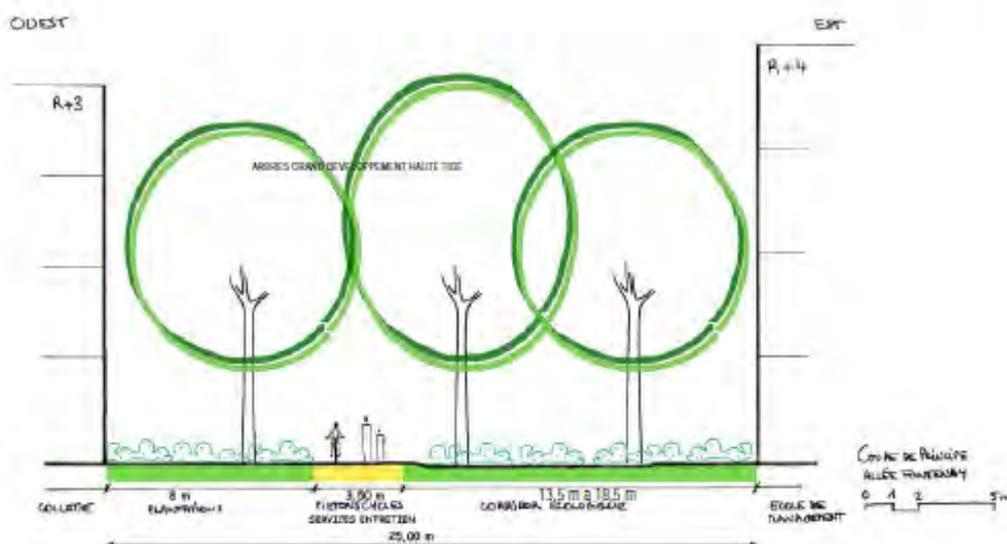


Figure 11 : coupe de principe de l'Allée Fontenay. Atelier Marguerit

Les Principes d'aménagement et de revêtement des sols des espaces publics seront les suivants :

- Plantations :

- Trois strates végétales
- Continuité horizontale et verticale
- Palette Végétale pérenne



- Sols :

- Accessibilité tous modes (PMR – bordure minimale)
- Confort et clarté des espaces



- Mobilier – éclairage

- Confort et évolutivité d'usages
- Limite privé / public
- Protection des végétaux



L'élargissement de l'allée Fontenay au Sud du futur Collège sera un lieu équipé et animé où les usages sont encore à définir (jeux pour enfants, lieu de rencontre ...). Cet espace mettra à distance physiquement et visuellement le futur Collège de la rue Pré Gaudry.

2. Organisation des équipements publics et privés en lien avec les espaces publics

- **L'École de management de Lyon** vient renforcer le pôle universitaire déjà très présent sur le territoire de Gerland. L'École a la volonté de développer un espace mixte mêlant l'ensemble des besoins des étudiants et adapté aux nouvelles techniques d'enseignements que souhaitent développer l'EM Lyon. L'établissement s'implantera le long de l'Avenue Jean-Jaurès, il est envisagé un retrait de façade le long de l'avenue afin de mettre en valeur l'équipement.

- **L'aménagement d'un Collège** vient répondre aux besoins concernant les effectifs des collèges publics du 7^e arrondissement de Lyon liés, notamment, au fort développement urbain du quartier.

- **L'aménagement d'un équipement sportif** vient accompagner les besoins des équipements scolaires du quartier ainsi que ceux des habitants.

Une attention particulière sera portée au traitement et au dimensionnement des espaces publics et de la trame paysagère.

Ces derniers étant garants de la qualité du nouveau quartier la trame paysagère aura une vocation au-delà de ses qualités d'agrément.

3. Favoriser les modes actifs

Le programme d'aménagement favorisera l'ensemble des modes actifs en dimensionnant des espaces alloués à ces modes dans le projet. Il s'agit de développer les parcours piétons et modes actifs traversant des ambiances variées.

4. Développer des typologies bâties diversifiées

Dans ce système équilibré, les formes urbaines seront issues de la diversité des situations. Leurs vocations seront différentes selon que l'on se situe sur l'axe urbain majeur (Jaurès) où

l'on valorise l'activité et l'animation urbaine, ou sur une allée apaisée et paysagée où l'on cherchera des ouvertures et porosités sur des espaces jardinés.

Les hauteurs maximales du projet seront imposées par le Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat de la Métropole de Lyon.



Figure 12 : Principe d'implantation des équipements (Pré faisabilité)

V. UN AVANCEMENT DES REFLEXIONS PRESENTEES AUX HABITANTS

La période de concertation préalable qui s'ouvre maintenant doit permettre d'ouvrir un espace d'information, de dialogue et de débat, en amont des études de conception. Le cahier de concertation qui l'accompagne vous permet d'y apporter vos remarques ou propositions sur ce projet.

Une fois la phase de concertation clôturée l'ensemble des propositions et remarques formulées seront répertoriées, étudiées et feront l'objet d'un bilan de concertation qui sera présenté en conseil métropolitain pour approbation.

Ce bilan sera ensuite pris en compte pour la réalisation du projet Pré Gaudry.

Les prochaines grandes étapes :

2019 : dépôt du permis d'aménager

2020 : démarrage des premiers travaux d'espaces publics et des équipements éducatifs.